

# Nouvelle filière doctorale en Travail social

L'Institut transdisciplinaire de travail social, une filière doctorale en travail social, a débuté ses activités au printemps 2022. Il est ouvert tant aux titulaires d'un Master HES en Travail social qu'aux titulaires d'un Master universitaire.



Olivier Grand © HES-SO

C'est une œuvre commune de l'Université de Neuchâtel et de la HES-SO. Inauguré en mars, rattaché à la faculté des Sciences économiques de l'Université de Neuchâtel (UniNE), l'Institut transdisciplinaire de travail social (ITTS) ouvre une filière doctorale en travail social. **Olivier Grand**, responsable du domaine Travail social à la HES-SO, en présente les grandes lignes.

## Quels sont les avantages de l'Institut transdisciplinaire de travail social par rapport aux collaborations existantes entre la HES-SO et d'autres universités pour le troisième cycle en formation doctorale ?

(Olivier Grand) La HES-SO entretient un partenariat avec l'Université de Québec à Montréal. Initié grâce à un financement de swissuniversities durant la période 2017-2020, il a été pérennisé grâce à une bourse annuelle que nous offrons à un·e diplômé·e de notre Master pour y effectuer ses études de troisième cycle en travail social. Cependant, la distance et la première année qui se déroule en présentiel à Montréal représentent un frein. Seules quelques personnes peuvent s'autoriser ce grand saut.

Nous avons également une convention avec la faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Des diplômé·es de notre Master en Travail social peuvent y poursuivre leur formation moyennant la réalisation de 30 crédits ECTS en prérequis auprès de la faculté. Sachant que notre Master comporte 90 crédits ECTS et que les Masters de cette faculté en comportent 120, ces 30 crédits comblent la différence. Si leur réalisation est très logique, l'inconvénient est qu'il faut sortir de la discipline du travail social.

L'ouverture de l'Institut comble en quelque sorte les « inconvénients » de ces deux offres. Premièrement, il permet à des personnes possédant un titre de Master HES en Travail social obtenu en Suisse d'entrer directement dans une formation doctorale, dans une université en Suisse romande. Les étudiant·es qui souhaitent se lancer dans cette formation doivent obtenir une moyenne générale de leurs études de master d'au moins 4,75 et une note minimum de 5 à leur travail de Master.

Deuxièmement, cette formation aboutira à un doctorat en travail social (PhD en travail social), en partenariat avec la HES-SO. Je crois que cet élément est important en termes d'identité. J'entends des diplômé·es de notre Master dire : « si je fais un doctorat, j'ai envie de le réaliser en travail social, non dans une discipline étrangère ».

## A quoi doivent s'attendre les titulaires d'un Master en Travail social intéressés par l'ITTS ?

Avec cet institut, nous sortons du modèle que l'on connaît en Suisse pour la réalisation d'un doctorat. Le modèle se situe entre le modèle québécois et la convention avec l'Unil. Cela signifie qu'une fois admis·e, 30 crédits ECTS sont accomplis, durant les premiers 18 mois, dans un programme proposé par l'Institut. Les étudiant·es suivent des cours d'épistémologie et de méthodologies en travail social et des cours en lien avec le projet de thèse, élaboré en parallèle. De plus, la codirection de thèses avec des professeur·es de la HES-SO et de l'UniNE est une spécificité de ce programme.

La réalisation d'un doctorat est un travail conséquent, quels que soient le modèle et les conditions. Seule une partie de celles et ceux qui démarrent une thèse la termine. Sur ce point, je pense que l'ITTS ne fera pas exception.

**Quelles sont les particularités, pour la HES-SO, de cette collaboration avec l'Université de Neuchâtel, plus spécifiquement avec la faculté des Sciences économiques ?**

Par rapport à la situation actuelle, il s'agit d'une offre supplémentaire. Sa plus-value porte sur l'accès. Lorsque quelqu'un·e suit son cursus à l'université, elle ou il a la possibilité d'identifier, parmi ses professeur·es, celles et ceux avec qui elle-il se verrait poursuivre un troisième cycle. En HES, vous pouvez avoir envie de poursuivre, mais vos professeur·es ne sont pas habilité·es à suivre seul·e une thèse, puisque les HES n'ont pas le droit de délivrer de doctorats. L'ITTS aide à jeter les ponts entre ces deux types de hautes écoles. A partir d'une esquisse de thèse, les doctorant·es peuvent en effet identifier les deux professeur·e·s de la HES et de l'UniNE qui codirigent la thèse. Cela contribuera donc au développement des collaborations entre nos institutions.

Sur le rattachement à la faculté des Sciences économiques, ensuite... Je dirais d'abord qu'il a une visée transdisciplinaire, il collaborera avec des professeur·es de toutes les facultés. Ensuite, j'imagine que les futur·es docteur·es en travail social issu·es de l'ITTS occuperont des postes clefs de la fabrique des politiques sociales suisses. Il y a donc là de nouvelles perspectives qui s'ouvrent et qui influenceront nos formations de base en travail social HES.

(Source : HES-SO)